

LA COMMUNE DE QUEVY RECRUTE UN(E) AGENT(E) TECHNIQUE D7 TRAVAUX PUBLICS VOIRIE POUR LA REGIE TECHNIQUE - CDI

Missions

Au sein de l'Administration communale et sous la direction du Responsable de la régie technique, ce travailleur est appelé à effectuer principalement les tâches suivantes :

1. Gestion des dossiers de voirie

Etre un conseiller technique dans la constitution et la gestion des dossiers

Elaborer les dossiers de travaux communaux, relatifs aux voiries, dans le respect des législations (*étude de faisabilité, rédaction du cahier des charges, estimation, plans, mise en adjudication, comparaison des offres, proposition d'attribution, suivi du chantier, contrôle des états d'avancement, des décomptes, réceptions, suivi budgétaire, courriers et classement liés à ces tâches, encodage et suivi dans le logiciel spécifique aux marchés publics*)

Participer et contrôler les projets de travaux confiés à des bureaux d'études externes

Etablir des rapports à caractère technique sur l'avancée des chantiers

Effectuer les réceptions provisoires et définitives des chantiers

Etudier la faisabilité de projets techniques et établir les budgets nécessaires en collaboration avec sa hiérarchie

Assurer le suivi technique et administratif des chantiers d'impétrants (eau, gaz, électricité)

2. Gestion des chantiers

Etablir des rapports à caractère technique sur l'avancée des chantiers

3. Mobilité

Etre le relais entre les acteurs concernés par la problématique de la mobilité (les responsables politiques, le service technique, les associations et les usagers)

Etre sensible à tous les aspects de la problématique des déplacements

Etre le généraliste de la mobilité qui identifie les dysfonctionnements et éventuelles incohérences dans la gestion des déplacements

Proposer des solutions

4. Divers

Préparer et assurer le suivi des dossiers du Collège communal et du Conseil communal

Veiller à l'application des décisions des autorités communales relatives à son domaine de compétence

Compétences

Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur (ETSS ou CTSS) ou un

Certificat technique secondaire supérieur en lien avec l'emploi considéré délivré dans une des spécialités suivantes:

Constructions civiles

Travaux publics

Pouvoir justifier d'une expérience de 5 années minimum au niveau communal, provincial ou dans une intercommunale

Tout autre diplôme dont la spécialité correspond à l'emploi considéré

Etre titulaire du permis de conduire B

Etre prêt à suivre une formation spécifique en mobilité si elle n'est pas encore acquise

Avoir une connaissance de base des marchés publics et du cahier des charges Qualiroutes

Avoir une connaissance de base en sécurité et protection du travail

Maîtriser les outils informatiques de base (Word, Excel et Outlook) ainsi qu'un logiciel de dessin

Avoir une connaissance du fonctionnement d'une administration locale

Autonomie, esprit d'équipe, prise d'initiative, sens de la réflexion et bonne communication

Atouts

Disposer de compétences techniques solides dans le domaine de la voirie et du suivi de chantier ainsi qu'une expérience probante au sein d'un service public sont des atouts

Posséder le passeport APE est un atout

Rémunération, conditions et avantages

Echelle de traitement D7 - Valorisation de l'ancienneté jusqu'à 10 années maximum

Prestations de 38h00 par semaine en horaire flottant

Régime de congés équivalent au personnel statutaire, au prorata des prestations prévues

Entrée en service le plus rapidement possible sous contrat à durée indéterminée CDI

Conditions d'admission

Etre belge ou citoyen d'un état faisant partie de l'UE

Jouir des droits civils et politiques

Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction et justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer

Réussir un examen de recrutement (épreuve écrite et épreuve orale)

Etre titulaire d'un permis de conduire B

Etre en possession du passeport APE valide délivré par le Forem (au plus tard le jour de l'engagement) est un atout

Etre en possession d'un des diplômes requis

Etre en possession d'un extrait de casier judiciaire modèle 595 datant de moins de trois mois au plus tard le jour de l'engagement

Dépôt de candidature

Votre candidature avec la référence « **Agent technique voirie** » doit être introduite, soit :

- par lettre recommandée ;
- déposée au Service Ressources Humaines, contre accusé de réception ;
- par courrier électronique contre récépissé (apollinaire.ouedraogo@ac-quevy.be)

Au moyen :

- d'une lettre de motivation, datée et signée ainsi que d'un curriculum vitae avec photo ;
- d'un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (modèle 595) ;
- d'une copie du/de(s) diplôme(s) ;
- d'une copie du permis de conduire B ;
- du passeport APE éventuel (à remettre au plus tard le premier jour de l'entrée en fonction) ;
- toutes pièces utiles justifiant d'une expérience en lien avec le poste à pourvoir.

A l'attention du Collège communal – Rue de Pâturages n°50 à 7041 QUEVY

DATE LIMITE : au plus tard pour le vendredi 03 juin 2022 (cachet de la poste faisant foi).

Toute candidature ne répondant pas aux exigences reprises dans le profil de la fonction et/ ou ne reprenant pas l'ensemble des documents repris ci-dessus, à la date de clôture, sera écartée de la procédure de recrutement.

Si le nombre de candidatures reçues le justifie, une première sélection sur base du dossier de candidature sera opérée. Toutes compétences ou particularités décrites par le candidat pouvant compléter cette offre d'emploi, pourront être prises en considération.

Renseignements complémentaires : auprès de Monsieur Apollinaire OUEDRAOGO, Responsable du Service Ressources Humaines, au 065/58.64.40 ou apollinaire.ouedraogo@ac-quevy.be